Image not found or type unknown

pause dejeuner et pause courte

Par **Tom_pouce79**, le **16/01/2013** à **13:08**

Bonjour,

Je voudrais savoir s'il y a une réglementation pour les temps de pauses hors pause déjeuner. J'ai 1 heure de pause déjeuner par jour et je me demande, si je peux prendre une pause-café par exemple et le temps auquel j'ai droit ?
Merci d'avance à tous ceux qui pourront m'aider

Par **janus2fr**, le **16/01/2013** à **13:51**

Bonjour,
Il faut voir ce que la convention collective applicable prévoit pour les pauses, mais en ce qui concerne le code du travail, celui-ci ne prévoit qu'une pause d'au moins 20mn dès que le temps de travail atteint 6 heures. Cette pause est bien déjà couverte par votre pause déjeuner d'une heure.

Par **P.M.**, le **16/01/2013** à **16:18**

Bonjour,
Les pauses en dehors de celle légale ou prévue à la Convention Collective applicable ne peut venir que d'une tolérance de l'employeur ou en raison des conditions particulières de travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés